



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration  
Bureau de la vie démocratique  
Section Élections politiques et professionnelles

**Arrêté n° 38-2021-05-26-05005 du 26 MAI 2021**  
**fixant le périmètre et la localisation des bureaux de vote**  
**de la commune de Grenoble**

Le Préfet de l'Isère,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L.12, L.12-1, L.13, L.14, L.79, R. 40 et R.40-1,

VU l'article 112 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le décret n°2020-1460 du 27 novembre 2020 portant application du I de l'article 112 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et relatif à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU la circulaire ministérielle INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU la circulaire ministérielle INTA2110958C du 28 avril 2021 relative à l'organisation matérielle et déroulement des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2020-12-15-003 du 15 décembre 2020 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Grenoble ;

CONSIDÉRANT la proposition du Maire de Grenoble de modifier l'adresse des bureaux de vote n° 82, 83, 84 et 87 et de centraliser les résultats des cantons n° 9, 10, 11 et 12 dans le bureau de vote n° 60 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Les électeurs de la commune de Grenoble sont répartis géographiquement en 87 bureaux de vote, dont le périmètre est délimité comme suit, tenant compte des limites des cantons et des circonscriptions législatives :

Tél : 04 76 60 32 86

Mél : [pref-elections-politiques@isere.gouv.fr](mailto:pref-elections-politiques@isere.gouv.fr)

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

## **CANTON 9 GRENOBLE-1**

### **3ème CIRCONSCRIPTION LÉGISLATIVE**

**bureau n° 1** : voie ferrée SNCF, rues gauche de l'Isère, quai Paul Louis Merlin, rue de la scierie (côté pair).  
**bureau n° 2** : la limite du canton 10 Grenoble-2, place Hubert Dubedout (n°7 à 999), rue Casimir Brenier (côté pair), voie ferrée SNCF, rue de la Scierie (côté impair).

**Ces deux bureaux seront installés à l'école Simone Lagrange, 11 rue Mélinée et Missak Manouchian.**

### **1ère CIRCONSCRIPTION LÉGISLATIVE**

**bureau n° 3** : cours Berriat (n°52 à 70), rue du 4 septembre (côté pair), place de la Gare (côtés pair et impair), rue Casimir Brenier (côté impair) place Hubert Dubedout (n°3 et 5), cours Jean Jaurès (n°2 à 28), avenue Alsace Lorraine (n°30 à 998 et n°41 à 999), rue Gabriel Péri (n°2 à 20).

**bureau n° 4** : limite du canton 12 Grenoble-4 (Cours Jean Jaurès), rue Joseph Rey (côté pair), cours Berriat (n°35 à 59 et n°44 à 50), rue Gabriel Péri (côté impair et n°22 à 998), avenue Alsace Lorraine (n°37 et 39), cours Jean Jaurès (n°30 à 86).

**Ces deux bureaux seront installés dans le gymnase du groupe scolaire, 3 rue Anthoard, situé dans la 3ème circonscription bien qu'ils fassent partie de la 1ère circonscription.**

### **3ème CIRCONSCRIPTION LÉGISLATIVE**

**bureau n° 5** : avenue de Vizille ( n°1 à 999) , cours Jean Jaurès (n°88 à 98) , rue Jean Prévost (n° 2 à 998) , rue de New York (n°2 à 12) , rue de Paris (n°2 à 20 et 1 à 999) , rue Alphonse Terray (n°2 à 998 et 1 à 3) , rue Abbé Grégoire (n° 43 à 47), rue Nicolas Chorier ( n°27 à 33), rue Michelet (n°1 à 999), Cours Berriat (n°65 à 67).

**bureau n° 6** : rue Michelet (n°2 à 998) , place Saint Bruno (n°1 à 999) , rue Nicolas Chorier (n°26 à 32), rue Abbé Grégoire (n°26 à 32), rue Marx Dormoy ( côté pair), Rue Ampère (n°1 à 9), square des Fusillés (côtés pairs et impairs). Limite Nord des anciens établissements Bouchayer et Viallet, rive droite du Drac, cours Berriat (n°65 à 999).

**Ces deux bureaux seront installés à l'école maternelle Buffon rue Cuvier, entrée rue Mozart.**

**bureau n° 7** : limite sud-est du domaine du CENG , rive droite du Drac , rue du Vercors (n°2 à 998) , rue Aimé Bery, cours Berriat (n°132 à 998).

**Ce bureau sera installé à l'école maternelle, 22 rue Diderot.**

**bureau n° 8** : Rive droite du Drac, Limite nord des anciens établissements Bouchayer et Viallet, Square des fusillés Rue Ampère (n°2 à 998 et 11 à 45). Rue Marx Dormoy (n°41 à 999) , Rue Mozart (n°2 à 998) , Rue Nicolas Chorier (n°54 à 68), Rue Boucher de Perthes (n°2 à 998), rue Victor Lastella.

**bureau n° 9** : Rue Docteur Hermite (n°20 à 44) , Traverse des Iles (n°1 à 27) , Rue Nicolas Chorier (n°39 à 79) , Rue Mozart (n°1 à 999), rue Marx Dormoy, rue Abbé Grégoire.

**Ces deux bureaux seront installés à l'École Élémentaire, 55 Rue Ampère.**

**bureau n° 10** : Cours Jean Jaurès (n°100 à 110) , Rue Pierre Duport (n°2 à 998) , Rue Irvoy (n°1 à 11bis) , Rue Charrel (n°2 à 998) , Rue Abbé Grégoire (n°49 à 73bis) , Rue Alphonse Terray (n°1 à 999) rue de Paris, rue de New York, rue Jean Prévost.

Tél : 04 76 60 32 86

Mél : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

**bureau n° 11** : Rive droite du Drac , Rue Victor Lastella (n°1 à 999) , Rue Boucher de Perthes (n°1 à 999) , Rue Nicolas Chorier (n°70 à 998) , Traverse des Iles (n° 2 à 14) , Rue Docteur Hermite (n°46 à 998) , Chemin Vulcain (n°2 à 998) , Rue Docteur Calmette (n°32 à 998) , Rue Ampère (n°18 à 998), boulevard Joseph Vallier.

**Ces deux bureaux seront installés à l'école maternelle Joseph Vallier, 7 rue Docteur Greffier.**

**bureau n° 12** : avenue Rhin et Danube (n° 1 à 15 et n° 2 à 68), rue Anatole France, rive droite du Drac, boulevard Joseph Vallier (n° 49 à 999), rue Marbeuf (n° 2 à 20), rue Alexandre Dumas (n° 36 à 998).

**bureau n° 13** : avenue Rhin et Danube (n°17 à 47), rue Alexandre Dumas (côté impair), rue des Eaux Claires (n°22 à 998).

**bureau n° 14** : rue Alexandre Dumas (n°2 à 34), rue Marbeuf (n°1 à 19), boulevard Joseph Vallier (n°1 à 47), limite du canton 12 Grenoble-4 (rue Louis Le Cardonnel), rue Charles Péguy (côté pair), rue André Rivoire, limite du canton 12 Grenoble-4 ( chemin des marronniers), cours de la Libération (n°32 à 48), chemin du couvent, rue André Rivoire, rue Joseph Bouchayer (n°20 à 40), rue des eaux claires (n° 27).

**bureau n° 15** : Boulevard Joseph Vallier ( n°6 à 26 ) , rue Abbé Grégoire (n°77 à 93), rue Charrel (n°15 à 47), rue Pierre Dupont (n°1 à 15).

**bureau n° 16** : Rue Abbé Grégoire (n°106 à 998) , Boulevard Joseph Vallier (n° 28 à 998) , Rue Ampère (n°85 à 999) , Rue Docteur Calmette (n°21 à 999) , Chemin Vulcain (n°2 à 998) , Rue Docteur Hermite (n°11 à 33).

**Ces cinq bureaux seront installés dans les deux préaux, au groupe scolaire Paul Painlevé, 26 rue Marbeuf.**

**bureau n° 17** : rue Anatole France (n°35 à 53), avenue Rhin et Danube (n°70 à 998), rue Albert Reynier, rive droite du Drac.

**bureau n° 18** : rive droite du Drac, rue Louise Michel (n°1 à 999), limite du canton 12 Grenoble-4 (cours de la Libération (n°106 à 998), avenue Paul Verlaine, avenue Edmond Esmonin, avenue des états généraux, limite de la commune d'Echirolles.

**Ces deux bureaux seront installés dans le gymnase Ampère, rue Anatole France.**

**bureau n° 19** : rue Louise Michel (côté pair), avenue Rhin et Danube (n°63 à 77), rue Anatole France (n°23 à 35), rue de la Houille Blanche (côté impair), rue Docteur Vaillant (côté impair), rue Guynemer (n°2 à 42) , rue des Eaux Claires(n°27 à 35), Joseph Bouchayer (n°17 à 41), rue André Rivoire , chemin du Couvent (côté impair), Limite du canton 12 Grenoble-4, cours de la Libération (n°52 à 104).

**bureau n° 20** : rue Guynemer (n°1 à 41), rue Docteur Vaillant, , rue de la Houille Blanche (côté pair), rue Anatole France (n°28 à 998), avenue Rhin et Danube (n°49 à 55), rue des Eaux Claires (n°29 à 999).

**Ces deux bureaux seront installés dans le gymnase de la Houille Blanche, 28 rue Anatole France.**

**bureau n° 21** : Avenue des Martyrs, limite sud est CENG, rive droite du Drac, rue Esclangon impairs et pairs 56 à 62, avenue Doyen Louis Weil pairs 38 à 42 et impairs 51 à 55 , rue d'Arménie (côté impair du 27 au 29).

**bureau n° 22** : Rue du Vercors (n°1 à 19) , place Firmin Gautier (n°1 à 999) , rue de la Frise (n°6 à 998) , rue Esclangon impairs, avenue Doyen Louis Weil impairs 1 à 35 et pairs 2 à 36, voie ferrée SNCF, rue d'Arménie (côté pair) et du 5 au 17 (côté impair).

**bureau n° 23** : Cours Berriat (n°132 à 998, rue Aimé Bery (n°2 à 998) rue du Vercors (n°21 à 999), place Firmin Gautier, avenue de Vizille.

**Ces trois bureaux seront installés dans le gymnase Europe, 36 avenue du Doyen Louis Weil.**

Tél : 04 76 60 32 86

Mél : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

## **CANTON 10 Grenoble-2**

Le canton 10 Grenoble-2 comprend les communes suivantes : Fontanil Cornillon, Mont Saint Martin, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Saint-Egrève, Saint Martin Le Vinoux, Sarcenas et la partie de Grenoble situé au Nord de l'Isère.

### **1<sup>ère</sup> CIRCONSCRIPTION LÉGISLATIVE**

**bureau n° 24** : rive droite de l'Isère, limite de la commune de La Tronche, Quai Eugène Charpenay, Quai des Allobroges, quai Xavier Jouvin, quai Mounier, place de la Cymaise et limite de la commune de Saint Martin le Vinoux.

***Ce bureau sera installé à la Résidence Autonomie St-Laurent, 56 rue St-Laurent.***

**bureau n° 25** : boulevard Gambetta (n°1 à 13) rive gauche de l'Isère, rue de Belgrade (n° pairs et n°15 à 999), rue St François (côté impair), rue de Bonne (côté pair), boulevard Édouard Rey (côté impair n°2 à 16), rue Émile Augier (côté pair).

***Ce bureau sera installé dans la Salle polyvalente, 6 Rue Hector Berlioz.***

**bureau n° 26** : rue de Lionne (côté pair), rue Renaudon (côté pair), rue Barnave (n°3 à 999), rue Pierre Duclot (côté pair), place Ste Claire (côté pair), rue de la République (côté impair et n°2), rue Philis de la Charce (côté pair), place Grenette (côtés pair et impair), rue St François (côté pair), rue de Belgrade (n°1 à 13), rive gauche de l'Isère.

***Ce bureau sera installé à la Maison de l'International, Parvis des droits de l'Homme.***

**bureau n° 27** : rive droite de l'Isère, quai Perrière, quai de France, place de la Cymaise, montée Chalmont et de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux.

***Ce bureau sera installé à la Maison des jeux, 50 quai de France.***

**bureau n° 28** : rue Émile Augier, boulevard Édouard Rey ( n°18 à 998) rue de Bonne (n°1 à 999), rue Saint Jacques (n°2 à 998), Place Vaucanson (n°2 à 998), Place Docteur Léon Martin (n°2 à 998), cours La fontaine (n°2 à 998 ), Boulevard Gambetta (n°15 à 29).

**bureau n° 29** : Rue Saint Jacques (n°1 à 999), rue Philis de la Charce (n°1 à 999), rue de la République (n°2 à 998), Place Sainte Claire (n°1 à 999), rue Pierre Duclot (n°1 à 999), rue Barnave (n°1 à 999), rue Bayard (n°2 à 998), rue Abbé de la Salle (n°2 à 998), rue Condillac (n°2 à 998).

***Ces deux bureaux seront installés à l'école primaire du Jardin de Ville, 12 rue Montorge, préau couvert.***

**bureau n° 30** : Place Hubert Dubedout, cours Jean Jaurès (n°1 à 25), cours Berriat (n°11 à 31bis), boulevard Gambetta (n°2 à 18).

***Ce bureau sera installé au groupe scolaire Jean Jaurès, 8 rue Billerey.***

**bureau n° 31** : quai Jongkind (n°1 à 11), Quai Claude Brosse , rue de Lionne (n°1 à 999), rue Renaudon (n°1 à 999), place aux herbes (n°1), rue Barnave (n°2 à 998), place Notre Dame (n°2 à 998), rue Bayard (n°1 à 999), rue Dominique Villars (n°1 à 999), rue de l'Alma (n°2 à 998), rue Commandant l'Herminier, ligne passant devant l'immeuble en S et joignant l'avenue Maréchal Randon, rue Massena (n° 1 à 999).

**bureau n° 32** : limite du canton 11 Grenoble-3, rue Saint Fréjus (n°2 à 998), Avenue Saint Roch ( n°2 à 998), rue Auguste Prud'homme (n°2 à 998), rue Joseph Chanrion (n°1 à 3), rue Commandant l'Herminier

Tél : 04 76 60 32 86

Mél : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

ligne passant derrière l'immeuble en S et joignant l'Avenue Maréchal Randon, chemin de ronde, rue du souvenir, rive gauche de l'Isère.

**bureau n° 33** : quai Jongkind (n° 1 à 11), rue Masséna (n°2 à 998), chemin de ronde, rue Aimon de Chissé (n°2 à 998), place Docteur Girard (n°2 à 998), rue Lachmann (n°2 à 998).

**Ces trois bureaux seront installés dans la Halle des Sports du Vieux Temple, 53 bis avenue Maréchal Randon.**

**bureau n° 34** : quai Jongkind (n° 1 à 11), rue Lachmann (n°1 à 999) , place docteur Girard (n°1 à 999) , rue Aimon de Chissé (n°1 à 999), rue Blanche Monier (n°38 à 46), rue Ernest Calvat (n° 2 à 998), place du Grésivaudan (n°1 à 999), rue Ravier Piquet (n° 2 à 998).

**Ce bureau sera installé à l'école Paul Bert, 10 rue Aimon de Chisse.**

**bureau n° 35** : rue Ravier Piquet (n°1 à 999), place du Grésivaudan (n°2 à 998), rue Ernest Calvat (n°1 à 999), rue Blanche Monier, rue Aimon de Chissé (n°1 à 999), chemin joignant la rue du souvenir, chemin de halage limite de la commune de La Tronche.

**Ce bureau sera installé à la salle polyvalente, 37 bis Rue Blanche Monier.**

### **CANTON 11 Grenoble-3**

#### **3<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION LÉGISLATIVE**

**bureau n° 36** : Avenue Malherbe (n°1 à 27), ligne rejoignant l'Avenue La Bruyère passant derrière l'immeuble (n°34 à 50), avenue La Bruyère ( n°2 à 30), avenue Jean Perrot (n°116 à 132).

**Ce bureau sera installé dans le préau couvert de l'école Malherbe, 51 rue Turgot.**

**bureau n° 37** : avenue Malherbe (n°2 à 28), rue Gérard Philippe ( n°2 à 998), ligne rejoignant la voie Ouest passant derrière la MC2, passage du conservatoire.

**bureau n° 38** : Voie Ouest, avenue Marcellin Berthelot jusqu'à l'Avenue La Bruyère, ligne rejoignant la rue Gérard Philippe, limite du bureau 37.

**Ces deux bureaux seront installés dans le groupe scolaire Malherbe, dans le préau couvert, entrée 2 rue Pascal.**

**bureau n° 39** : limite de la commune d'Eybens, rue Paul Helbronner (n°2 à 998), avenue La Bruyère (n° 3 à 55), limite du canton 12 Grenoble-4, galerie de l'Arlequin (n°72,73 n° 80 à 84) , chemin du collège, chemin du parc, parc Jean Verlhac, desserte des alisiers, limite de la commune d'Eybens.

**bureau n° 40** : limite de la commune d'Eybens, chemin du Parc, allée de la Pelouse, impasse des Érables (pair et impair), limite de la commune d'Eybens.

**bureau n° 41** : limite des communes d'Eybens et d'Echirolles, avenue Edmond Esmonin, rue Maurice Dodero, avenue de Constantine (n°56 à 998), allée des Genêts, chemin de la Piscine, limite du canton 12 Grenoble-4.

**Ces trois bureaux seront installés dans le gymnase des Trembles, 10 allée des Frênes.**

#### **1<sup>ère</sup> CIRCONSCRIPTION LÉGISLATIVE**

Tél : 04 76 60 32 86

Mél : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

**bureau n° 42** : avenue Jean Perrot (n°105 à 155), avenue Paul Cocat (n°1 à 999), rue Léon Jouhaux (n°102 à 118), avenue des Jeux Olympiques, (n°551 à 999),

**bureau n° 43** : avenue Malherbe (n°1 et 3), rue Mansart (n°1 à 999), rue Nicolas Boileau (n°1 à 999), avenue La Bruyère (n°3 à 15), avenue Jean Perrot ( n°157, 159), rue Fernand Pelloutier, limite de la commune avenue de la Mogne, avenue des Jeux Olympiques (n°1 à 9999), avenue Jean Perrot (n°107 à 117).

**Ces deux bureaux seront installés dans le gymnase de l'école Jean Racine, 22 Avenue Teisseire.**

**bureau n° 44** : rue Moyrand (n°15 à 999), avenue Jean Perrot (n°29 à 103), avenue des Jeux Olympiques (n° 1000 à 1100), chemin du Chapitre (côté pair), rue de la Station Ponsard (côté impair et (n°2 à 12), chemin Guilbaud (côté pair), rue de la Bajatière (n°11 à 999 et n°24 à 998), rue Maurice Barrès (côté pair et n°19 à 999).

**bureau n° 45** : avenue des Jeux Olympiques (n°26 à 998), chemin du Chapitre (côté impair), rue de la Station Ponsard (n°14 à 998), rue Jean Bart (côté impair), rue Léon Jouhaux (n° 68 à 98).

**bureau n° 46** : avenue Jules Vallès limite de la commune de Saint Martin d'Hères, avenue des Jeux Olympiques, rue Léon Jouhaux(n°55 à 61 bis), rue Dupleix (n°1 à 999), rue Elie Cartan (n°30 à 998), rue Charles Rivail (n° 2 à 998), rue Marius Blanchet (n° 2 à 998).

**Ces trois bureaux seront installés au gymnase Léon Jouhaux, 4 rue du 140<sup>ème</sup> RIA.**

**bureau n° 47** : avenue Jean Perrot (n°18 à 64); chemin de l'Église (côté pair); avenue Marcelin Berthelot (n°1 à 13), rue Colonel Bougault.

**bureau n° 48** : avenue Jean Perrot (n°71 à 103bis) voie ouest, avenue Marcelin Berthelot (n°25 à 45), chemin de l'Église (côté impair).

**Ces deux bureaux seront installés à l'école primaire de la Bajatière, 8 chemin de l'église.**

**bureau n° 49** : rue Moyrand (n°1 à 13), avenue Claude Genin (n°35 à 999), avenue Jeanne d'Arc (n°58 à 80), rue Condé (côté pair et n°11 à 999), passage reliant la rue Condé à la rue Dupleix, rue Dupleix (n°6 à 998), rue Léon Jouhaux (n°34 à 66 et n°47 à 53), rue Jean Bart (côté pair), chemin Guilbaud (côté impair), rue de la Bajatière (n°1 à 9 et n°2 à 22), rue Maurice Barrès (n°1 à 17).

**bureau n° 50** : avenue Jules Vallès (n°48 à 78), rue Marius Blanchet (côté pair), rue Charles Rivail (côté pair), rue Dupleix (n°2 et 4), passage reliant la rue Dupleix à la rue Condé, rue Condé (n°1 à 9), avenue Jeanne d'Arc (n°69 à 999 et 82 à 998), rue Claude Genin (n°1 à 33).

**Ces deux bureaux seront installés au groupe scolaire Jules Ferry, 61 rue Claude Genin.**

**bureau n° 51** : limite du canton 12 Grenoble-4 rue de Stalingrad (n°1 à 59), rue des Déportés du 11 11 1943, rue Paul Bourget , rue Docteur Bordier, rue Marcel Peretto (n°2 à 36), rue Paul Bourget, rue Mallifaud.

**bureau n°52** : Rue de Stalingrad, rue Mallifaud, rue , rue Paul Janet (n°11 à 15 et n°12), Marcel Péretto (n°1 à 7) , avenue Marcellin Berthelot (n°2 à 16), avenue Général Champon, rue Colonel Bougault (n°2 à 998), avenue Jean Perrot (n°6 bis à 10), avenue Albert 1<sup>er</sup> de Belgique (n°1 à 999), Place Gustave Rivet.

**Ces deux bureaux seront installés groupe scolaire Lucie AUBRAC, salle polyvalente Lucie AUBRAC, 53 Boulevard Gambetta.**

**bureau n° 53** : Boulevard Maréchal Lyautey (n°2 à 998), place Paul Mistral (n°10 à 998), avenue Jean Perrot (n°2 à 6), avenue Albert 1<sup>er</sup> de Belgique (n°2 à 16), rue Paul Janet (n°1 à 9), place Pasteur (n°1 à 999); rue du 4<sup>ème</sup> régiment du Génie (n°1 à 999).

Tél : 04 76 60 32 86

Mél : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

**bureau n° 54** : Place Gustave Rivet (n°2 à 998), Boulevard Gambetta (n°43 au 65), rue Hoche (n°1 à 999), place André Malraux, rue du 4<sup>ème</sup> Régiment du Génie (n°2 à 10), place Pasteur (n°2 à 998), rue Paul Janet (n°2 à 10).

**bureau n° 55** : limite du canton 10 Grenoble-2 Cours Lafontaine, (n°1 à 999), place Docteur Léon Martin, place Vaucanson , rue Casimir Perier (n°2 à 998), rue Lesdiguières (n°1 à 33, 14 au 34), rue de Strasbourg (n°2 à 998), boulevard Jean Pain (n°16 à 998), boulevard Maréchal Lyautey (n°3 au 21), rue Hoche ( n°2 à 998), boulevard Gambetta (n°31 au 41).

**Ces trois bureaux seront installés au Centre Sportif Hoche Salle B, 7 rue François Raoult.**

**bureau n° 56** : boulevard Jean Pain (côté impair, place Paul Mistral (côté impair), boulevard Clemenceau (n°2 à 998), avenue de Valmy (côté pair).

**bureau n° 57** : avenue de Valmy côté impair, boulevard Clémenceau (n°1 à 7), avenue Jeanne d'Arc (n°11 à 67), rue Claude Genin (n°2 à 26), limite de la commune de St-Martin d'Hères, avenue Jules Vallès (n°2 à 46).

**bureau n° 58**: avenue Jeanne d'Arc (n°12 à 56), boulevard Clémenceau (n°9 à 49), rue Auguste Ravier (n°1 à 7), rue Roger Louis Lachat (n°2 à 998), rue Léon Jouhaux (n°1 à 45 et 2 à 20), rue Claude Genin (n°28 à 998).

**bureau n° 59** : rue Léon Jouhaux (n°22 à 32), rue Roger Louis Lachat (côté impair), rue Auguste Ravier (n°9 à 999 et côté pair), boulevard Clémenceau (n°51 à 999), limite du canton 10 Grenoble-2, avenue Jean Perrot (n°15 à 27), rue Moyrand (côté pair).

**Ces quatre bureaux seront installés dans le groupe scolaire Clémenceau. Les bureaux n° 56, 57 et 58 dans le gymnase, entrée 21 rue Auguste Ravier, le bureau n° 59 dans la salle de réunion, entrée 5 bis rue Roger Louis Lachat.**

**bureau n° 60 (bureau centralisateur)** : rue de Strasbourg (n°1 à 999), rue Lesdiguières (n°2 à 12), rue Casimir Perier (n°1 à 999, 4 à 998), limite du canton 10 Grenoble-2 rue Condillac (n°1 à 999), rue Général Marchand (n°2 à 2 ter et n°3 à 999), rue Haxo (n°2 à 998), boulevard Jean Pain (n°12 à 14)

**Ce bureau sera installé à l'Hôte-de-Ville, 11 boulevard Jean Pain.**

**bureau n° 61** : limite du canton 10 Grenoble-2, rue Abbé de la Salle (n° 1 à 999), rue de l'Alma (n°1 à 999), rue Joseph Chanrion (n°2), rue Auguste Prud'homme (n°1 à 999), place Jean Moulin, rue Malakoff, boulevard Jean Pain (n°6 à 10), rue Haxo (n°1 à 7), rue Général De Beylie, rue Cornélie Gémond, rue Général Marchand.

**Ce bureau sera installé à l'école Menon rue Hébert, entrée rue des Dauphins.**

## **CANTON 12 GRENOBLE-4**

### **3<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION LÉGISLATIVE**

**bureau n° 62** : avenue Général Mangin (n°47 à 57), rue des Alliés (n°71 à 117), rue de Stalingrad (n°122 à 138), rue René Lesage (n°2 à 998, 11 à 999), rue Alphonse Daudet (n°2 à 998), rue Jean Perrin (n°22 à 998).

**bureau n° 63** : voie Ouest de l'avenue Marcellin Berthelot à l'avenue Stalingrad, rue Honoré de Balzac (n°1 à 999), rue des Alliés (n°2 à 112), avenue Marcellin Berthelot (n°40 à 998), avenue Marcellin Berthelot (n° 2 à 40).

**Ces deux bureaux seront installés dans le gymnase Alphonse Daudet, 19 bis rue Amable Matussière.**

### **1<sup>ère</sup> CIRCONSCRIPTION LÉGISLATIVE**

Tél : 04 76 60 32 86

Mél : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

**bureau n° 64** : boulevard Gambetta (n° 58 au 68), Allée Henri Frenay (n° 7 au 35), rue Lazare Carnot (n° 30 au 34 et du n° 31 au 37), rue Marceau (N° 33 au 41), Boulevard Maréchal Foch (n° 2 au 32)

**bureau n° 65** : limite du canton 10 Grenoble-2, place Championnet (n° 1 au 9), rue Doudart de Lagrée (n° 1 au 13), boulevard Gambetta (n° 22 au 56), rue Génissieu (n° 2 au 8), Allée Henri Frenay (n° 6 au 36), rue Lakanal (n° 1 au 17 et n° 2 au 12), rue Lesdiguières (N° 35 au 49 et n° 36 au 52), rue Marceau (n° 13 au 31), cours Berriat (n° 1 au 19), rue Berthe de Boissieux (n° 1 au 25, n° 2 au 20 et 27 au 31).

**bureau n° 66** : place Condorcet (n° 1 au 9 et n° 14), place Jacqueline Marval (n° 1 au 5 et n° 2), cours Jean Jaurès (n° 55 au 79), rue Thiers (n° 36 au 52 et n° 45 au 51), rue Turenne (n° 2 au 20), rue des Bains (n° 2 au 12).

**bureau n° 67** : place Championnet (n° 2 au 8), rue Condorcet (n° 2 au 18), rue Génissieu (n° 1 au 41 et n° 10 au 42), cours Jean Jaurès (n° 29 au 53), rue Lakanal (n° 14 au 18), rue du Phalanstère (n° 1 au 17), cours Berriat (n° 21 au 31 quinter).

**Ces quatre bureaux seront installés dans le Centre Sportif, 2 ter rue Berthe de Boissieux.**

**bureau n° 68** : rue de l'Aigle (n° 1 à 9), rue général Janssen (n° 1 au 5), cours Jean Jaurès (n° 113 au 119), rue Marceau (n° 26 au 32 et 34), boulevard maréchal Foch (n° 34 au 68), rue sergent Bobillot (n° 1 au 9).

**bureau n° 69** : rue de l'Aigle (n° 2 au 10), rue Charles Testoud (n° 1 au 3 et n° 7 au 15), rue Doudart de Lagrée (n° 2 au 6 et n° 8 au 12), rue général Janssen (n° 2 au 6), cours Jean Jaurès (n° 81 au 111), rue Marceau (n° 1 au 11 et n° 2 au 24), rue sergent Bobillot (n° 2 au 10), rue Thiers (n° 53 au 63 et n° 54 au 74), rue Turenne (n° 1 au 37, n° 45 au 49 et n° 22 au 46), rue Berthe de Boissieux (n° 22 au 30).

**Ces deux bureaux sont installés dans le gymnase de l'école maternelle Marceau, rue Sergent Bobillot (entrée rue Desaix).**

**bureau n° 70** : rue Léo Lagrange (n°1 à 35 et du n°2 à 998), rue Commandant Reyniès (côtés pair et impair), boulevard Maréchal Foch, rue Général Mangin (n°1 à 9 et de 2 à 14), rue Duployé (côté impair), rue Élisée Chatin (n°12 à 998), rue Général Ferrié (n°26 à 998).

**bureau n° 71** : rue Général Ferrié (n°13 à 999), rue de Chamrousse (côté impair), limites du canton 11 Grenoble-3, rue de Stalingrad (n°36 à 84), rue Léo Lagrange (n°37 à 999).

**bureau n° 72** : rue de Chamrousse (côté pair), rue Général Ferrié (n°1 à 11 et de 2 à 24), rue Élisée Chatin (côté impair et du n°2 à 10), rue Duployé (côté pair), rue Général Mangin, boulevard Maréchal Foch (n°1 à 49) et, limite du canton 11 Grenoble-3 rue de Stalingrad (n°2 à 34).

**Ces trois bureaux seront installés dans le préau couvert de l'école primaire Élisée Chatin, entrée par la cour, rue Léo Lagrange.**

**bureau n° 73** : rue Marcel Peretto (limite du canton 11 Grenoble-3, (n°38 à 998), avenue Marcellin Berthelot (n°30 à 38), voie Est Ouest, rue de Stalingrad (n°47 à 79 bis), Rue des Déportés du 11 11 1943 (n°33 à 999), rue Paul Bourget (n°1 à 17).

**Ce bureau sera installé dans le préau à l'école Ferdinand Buisson, rue Paul Bourget.**

### **3<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION LÉGISLATIVE**

**bureau n° 74** : cours de la Libération (n°29 à 117 quater), ligne rejoignant le cours de la Libération passant devant l'immeuble (n°30 à 46), avenue Général Garibaldi, avenue Rochambeau (n°1 à 999).

**Ce bureau sera installé dans le hall du groupe scolaire ,43 bis rue Sidi-Brahim.**

**bureau n° 75** : rue Honoré de Balzac (n°2 à 998), rue des Alliés (n°114 à 126), avenue Général Mangin (n°39 à 45 bis), allée du parc Georges Pompidou (n°1 à 999), rejoignant la rue Léo Lagrange.

Tél : 04 76 60 32 86

Mél : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

**bureau n° 76** : cours de la Libération (n°1 à 27 bis), Chemin des Marronniers (n°2 à 14), rue André Rivoire (n°1 à 23), rue Charles Péguy (n°1 à 11, 2 à 2 quater), rue Louis Le Cardonnel (n°1 à 999), rue Pierre Termier (n°1 à 999), rue Pierre Dupont (n° 1 à 1 quater).

**bureau n° 77** : Cours Jean Jaurès (n°116B à 998), Cours de la Libération (n°2 à 30), chemin des marronniers (n°2 à 14), rue André Rivoire (n°1 à 23), rue Charles Péguy (n°1 à 11), rue Louis Le Cardonnel (n°1 à 13), rue Pierre Termier (n°1 à 999), rue Pierre Dupont (n°1 à 3).

**Ces trois bureaux seront installés dans le groupe scolaire, 43 bis rue Sidi-Brahim dans la salle de gymnastique.**

**bureau n° 78** : rue Alfred de Vigny (5 à 31 et 6 au 50), rue de Stalingrad (n°111 à 179), rue des Alliés (n° 1 à 65), avenue Marie Reynoard (1 à 11), allée de la Sylphide (2 à 28).

**bureau n° 79** : rue de Stalingrad (n°181 à 205), rue Alfred de Musset (n°12 à 30), avenue Marie Reynoard (n°8 à 14), allée de la Sylphide (3 à 29).

**Ces deux bureaux seront installés dans la salle festive, 13 rue Guy Moquet.**

**bureau n° 80** : Avenue Edmond Esmonin, avenue Paul Verlaine, rue Général Mangin, rue Jean Perrin (n°2 à 20), avenue Léon Blum (n°1 à 85), ligne rejoignant la rue Lucien Andrieux, rue Lucien Andrieux (n°1 à 5), rond-point Pierre et Marie Curie avenue des états généraux, limite de la commune d'Echirolles.

**bureau n° 81** : rue de Stalingrad (n°140 à 998), rue des maquis de l'Oisans (n°1 à 999, 2 à 998), rue Roger François (n°2 à 998 quater), ligne rejoignant l'avenue Léon Blum (n°1 à 73), rue Jean Perrin (n°2 à 20), rue Alphonse Daudet (n°1 à 999), rue René Lesage (n°1 à 999).

**Ces deux bureaux seront installés à l' Espace de Vie Sociale, 5 Avenue Léon Blum.**

**bureau n° 82** : avenue La Bruyère (n° 37 à 999) à la hauteur du n° 103 Galerie de l'Arlequin, ligne droite jusqu'au chemin des oliviers, rue Alfred de Musset (n°2 à 998), avenue Marie Reynoard (n°13 à 19).

**bureau n° 83** : rue Alfred de Musset (n°2 à 10), ligne rejoignant le Chemin des Oliviers, Chemin de la Piscine, rue des trois quartiers (n°1 à 999), avenue Marie Reynoard.

**bureau n° 84** : limite du canton 11 Grenoble-3, limite de la commune d'Echirolles, avenue Marie Reynoard (n° 43 à 999), des Trois Quartiers (côte pair), chemin de la piscine, allée des Genêts, avenue de Constantine (n°25 à 999, 54 à 998), rue Maurice Doderio (n°2 à 998, 15 à 999), avenue Edmond Esmonin, avenue Marie Reynoard.

**Ces trois bureaux seront installés au Gymnase Jean-Philippe MOTTE, 1 rue des Peupliers**

**bureau n° 85** : avenue Marie Reynoard (n°16Bis à 998), rue des trois Quartiers, Marie Reynoard, avenue Edmond Esmonin, rue Aimé Pupin (côté impair), place Lionel Terray (côtés pair et impair), rue Louis Lachenal (côté impair), rue Henri Duhamel (n°7 à 17), placette Prémol, rue du village.

**bureau n° 86** : limite de la commune d'Echirolles, avenue Edmond Esmonin, rond-point Pierre et Marie Curie, rue Lucien Andrieux, rue Roger François, rue des Maquis de l'Oisans, rue Alfred de Musset, avenue Marie Reynoard, placette Prémol, rue Henri Duhamel, rue Louis Lachenal, rue Claude Kogan, rue Aimé Pupin.

**Ces deux bureaux seront installés dans l'École primaire du Verderet, 1 rue Gusto Gervasoti.**

**bureau n° 87** : limite du canton 9 Grenoble-1, cours de La Libération (n°119 à 187), passage supérieur Reynies Verlaine, rue Général Mangin, avenue Paul Verlaine.

Tél : 04 76 60 32 86

Mél : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

**Ce bureau sera installé dans l'Ecole Libération, 207 cours de la Libération et du Général de Gaulle.**

**ARTICLE 3 :** Un 88e bureau est créé pour le rattachement des électeurs suivants :

- les personnes détenues inscrites dans la commune de Grenoble pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L.79 du code électoral ;
- les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune de Grenoble est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4e degré, dans les conditions prévues aux articles L.12 et L.13 du même code ;
- les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune de Grenoble, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code.

**Ce bureau sera installé à l'Hôte-de-Ville, 11 boulevard Jean Pain.**

**ARTICLE 4 :** En application des articles L. 12-1 et R. 40-1 du code électoral, le bureau mentionné à l'article 3 est rattaché à la circonscription électorale de Grenoble qui compte, pour chaque élection respectivement, le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de publication du présent arrêté, soit :

- pour les élections départementales : le canton n° 10 (Grenoble-2)
- pour les élections législatives : la circonscription législative n° 1

**ARTICLE 5 :** Le bureau centralisateur de la commune est le bureau n° 60.

**ARTICLE 6 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de Grenoble, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, le Secrétaire général,  
Pour le Secrétaire général empêché,  
La Secrétaire générale adjointe

**Juliette BEREGI**

Tél : 04 76 60 32 86

Mél : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01